

représenta comme une décision, et on nous dit que nous nous étions liés par elle. » Les délégués firent connaître à la nation les choses telles qu'elles se trouvaient à la suite de leur mission; la décision du sénat fut rejetée à l'unanimité. Mais le général Jackson, alors président, prit cette cause en main et déclara « que les résolutions des conseils indiens ne changeraient jamais la sienne, et que désormais il ne leur ferait aucune proposition plus favorable que celles déjà offertes; que la somme de cinq millions de dollars était un ample dédommagement pour la cession de tous leurs droits et de toutes leurs possessions; que cette proposition serait la dernière, » etc.

Les négociations étant ainsi interrompues, les Indiens durent se soumettre à leur expatriation basée sur un traité qui, d'après Schemerhorn lui-même, n'avait été signé que par 600 personnes, parmi lesquelles se trouvaient quarante Cherokees seulement, trente émigrants de l'Arkansas et cinq cent trente femmes et enfants. Pourtant il serait injuste de jeter sur le gouvernement de Washington tout l'odieux d'une telle conduite: c'est l'État de la Géorgie qui, devant profiter le plus d'une telle spoliation, s'en est rendu l'instigateur et le champion infatigable, jusqu'à la complète réussite de ses iniques projets; le gouvernement des États-Unis n'est coupable que de les avoir sanctionnés de son autorité; plusieurs fois même il se montra le défenseur des droits indiens. Ainsi le président John Quincy Adam disait dans son message au congrès du 5 février 1827: « Il est de mon devoir de dire que si les autorités exécutives et législatives de l'État de la Géorgie persévèrent dans leurs actes d'empiétement sur le territoire assuré aux Indiens par des traités solennels, et si les lois de l'Union doivent rester intactes (*unaltered*), une obligation, plus élevée que celle de l'autorité humaine, obligera l'exécutif des États-Unis de renforcer les lois et de remplir les devoirs de la nation par toutes les forces commises à sa charge pour cet effet. »

A toutes ces infortunes, dont la conséquence fatale est le dépérissement de la race indienne, nous devons ajouter les maladies, qui chez les Peaux-Rouges prennent tout le développement et tous les caractères d'une épidémie. Aux exemples déjà cités dans notre chapitre sur la statistique, nous en ajouterons d'autres tout aussi frappants pour appuyer notre assertion. Le pays environnant les chutes du Colombia était autrefois très-peuplé; mais, en 1823, il fut ravagé par une fièvre